

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 36 (1922)

Heft: 3-4

Artikel: Armoiries des communes de l'Ajoie [suite]

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-744944>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Armoiries des communes de l'Ajoie.

(Suite)

Pleujouse. — Cette commune compte 101 habitants et fait partie de la paroisse d'Asuel. Il existait une famille noble de Pleujouse qui apparaît au XII^e siècle et s'éteignit au XV^e siècle. D'après un sceau de 1325 et un ancien armorial, leurs armoiries étaient : *coupé d'azur à une étoile d'or, et d'argent*. Ces armoiries ont été adoptées par la commune il y a quelques années.

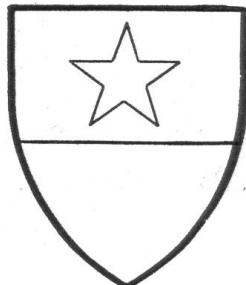


Fig. 1.



Fig. 2.

Ocourt. — Cette commune compte 238 habitants et fait partie de la paroisse de Lamothe. Elle a adopté, il y a quelques années, les armoiries de la famille noble d'Ocourt qui posséda un château dans ce village du XIII^e au XV^e siècle et qui portait : *coupé d'argent à deux étoiles de gueules et de gueules à une étoile d'argent*.

Bure. — Cette commune et paroisse compte 622 habitants. Elle était le chef-lieu de l'avocatice de Bure qui comprenait : Bure, Fahy, Grandfontaine, Damvent, Réclère et Chenevez. Cette avocatice avait une bannière blanche et noire. Les armoiries de la commune sont : *d'argent au sanglier de sable passant sur deux monts de sinople*. (à suivre).



Fig. 3.

Miscellanea

Un calice armorié au Grand Saint-Bernard. — La coupe de ce calice, qui est conservé dans le trésor du Grand Saint-Bernard, semble être en bois très léger, couvert d'une laque brune à ornements jaunâtres. Au bord il y a une garniture d'argent, au fond un disque d'argent gravé et émaillé aux armes suivantes : *d'azur au franc quartier d'argent à la cotice brochant de gueules*.

Le pourtour est également émaillé en rouge. Une partie de l'émail a sauté, laissant voir la facture de la damasquinure gravée au burin. La coupe du calice s'enlève du pied et fait voir dans la laque du dos une signature en caractères arabes (?) également en laque jaunâtre. Le pied en argent de ce calice porte un écu semblable à celui du fond, mais il ne porte pas la cotice, et il est posé sur une croix trèflée. D'après ces armoiries le calice serait le don de deux membres d'une famille qui reste à identifier, et dont l'un était un archevêque. Le travail de la monture de cette coupe semble dater du commencement du XVI^e siècle. Nous n'osons pas hasarder une opinion sur la date de la coupe, ni sur sa provenance.

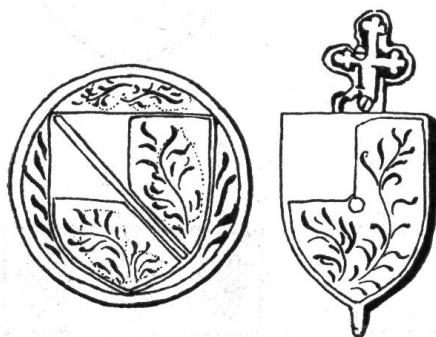


Fig. 1.

D. L. G.